



France. Près d'un grand donneur d'ordres sur deux reporte ses paiements

Tweeter

Le retard de règlement moyen des grands groupes est de 13, 7 jours sur le second semestre de l'année 2015.

Ce retard représente un montant de 3, 89 milliards d'euros.

Pour un dirigeant de PME, les délais de paiement des grands groupes sont souvent sources d'inquiétude.

D'après la dernière étude réalisée par [Altares](#) et le médiateur des entreprises,

le retard moyen de

paiement s'est allongé au second

semestre 2015, atteignant 13, 7

jours. Ce délai était de 13, 5 jours

lors du précédent indicateur de fin

juillet 2015 et de 14, 1 jours pour

celui de janvier 2015.

Près d'un grand donneur d'ordres sur

deux (43 %) reporte ses paiements d'au moins 15 jours, soit 12 % de plus que la moyenne des entreprises françaises. Le montant de retard de paiement pour l'ensemble des 120 grands groupes s'élève à 3, 89 milliards d'euros en fin décembre 2015, juste en dessous de sa moyenne de l'année 2015 (3, 930 milliards d'euros).

« Réduire les délais de paiement est prioritaire pour redresser la compétitivité de notre économie.

J'appelle les entreprises, de toutes tailles, à rejoindre le chantier de la transformation des pratiques d'achat, que de nombreuses entreprises ont déjà entrepris : c'est en jouant collectif que les acteurs

économiques gagneront des marchés », a déclaré Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises pour le gouvernement, dans un communiqué.

L'étude rappelle aussi aux PME rencontrant des difficultés suite à des retards de paiement qu'elles ont la possibilité de saisir la médiation des entreprises : un dispositif gratuit et confidentiel.

>A lire également :

France. Délais de paiement : Macron augmente les amendes des mauvais payeurs ■